



DECLARATION FSU au CTA du 12 juin 2019

Après avoir occupé le terrain médiatique et tenté de désamorcer les revendications portées par les gilets jaunes avec le « grand débat », M. Macron et son parti présidentiel ont polarisé les élections européennes en choisissant leur adversaire politique qu'ils espéraient bien battre, en vain. Les violences sociale et policière de ce gouvernement libéral et autoritaire, son mépris envers les mouvements sociaux, ont crédibilisé le RN comme une force alternative auprès d'une partie des salariés, des retraités et des jeunes. Pour autant, il poursuit et annonce accélérer les réformes de destruction des piliers du contrat social : la Fonction publique, les retraites par répartition, les hôpitaux ... Ce gouvernement fait preuve d'un autoritarisme inédit et inégalé tant auprès des manifestants que des fonctionnaires, avec l'appui de lois votées fort opportunément. Il inscrit ainsi dans le droit commun des dispositifs et des méthodes répressifs inquiétants pour une démocratie et donne ainsi des outils légaux de répression à d'éventuels gouvernements encore plus autoritaires. La FSU dénonce cette dérive autoritaire, qui se manifeste aussi dans notre académie, le dépôt de plainte d'un proviseur dans la Haute-Loire en est hélas un exemple !

Approuvée en première lecture à l'Assemblée Nationale, le parcours législatif de la loi sur la Fonction Publique est encore long. Recours accru aux contractuels, suppression des compétences des commissions paritaires garantissant aujourd'hui transparence et équité dans les actes de gestion individuels des personnels, fusion des CHSCT avec les CT dans une instance fourre-tout, possibilité de sanctionner de trois jours d'exclusion un agent sans passer par une CAP, mobilités forcées pour supprimer des pans entiers du service public, la liste est longue des dégradations que cette loi va engendrer. Les décrets et ordonnances pourraient encore aggraver la situation, en particulier l'application des 1607 annuelles pour les CPE et Psy-EN, « l'individualisation plus grande des rémunérations ». La FSU continue à s'opposer à cette réforme qui sape les fondements même du service public, en demande le retrait et continuera à œuvrer dans l'intersyndicale opposée à cette loi.

Loi Blanquer

Malgré un recul du ministre sur les EPLESF suite aux mobilisations et après le passage du projet de loi au Sénat, le texte de loi a été amendé et réécrit dans un sens très inquiétant :

- l'article 1 qui bride la liberté d'expression des personnels est maintenu ;
- un ajout à l'article 6 mettrait en place un lien hiérarchique dans le 1^{er} degré entre le directeurs-adjoints et les IEN ;
- la mise en place d'une formation continue pendant les congés scolaires et qui ne serait pas forcément rémunérée ;
- la scolarisation à 3 ans cadeau fait à l'enseignement privé avec l'obligation faite aux collectivités locales de financer les écoles privées dès la maternelle ;
- la création des établissements internationaux (EPLI) est maintenue. Des structures regroupant école, collège et lycée avec un recrutement d'élèves sur profil : la bonne maîtrise d'une langue étrangère. Est également prévue la possibilité pour ces établissements de percevoir des fonds privés pour leur fonctionnement ;
- la mesure visant à supprimer tout ou partie des allocations familiales aux familles d'enfants absentéistes a été adoptée par le Sénat. Une disposition sans efficacité et qui stigmatise un peu plus les familles des milieux les moins favorisés.
- Le Sénat a également adopté un amendement visant à interdire aux mamans voilées d'accompagner les sorties scolaires au motif que « *le temps scolaire doit demeurer un espace où aucun signe religieux ostentatoire ne doit être exposé aux élèves* » sous couvert de laïcité. Cet amendement va à l'encontre de la jurisprudence constante du Conseil d'État.
- la suppression du CNEC instance d'évaluation indépendante au profit d'un « Conseil d'évaluation de l'école » à la botte du ministère qui risque peu de questionner la pertinence de sa politique éducative.

Le SNUIPP-FSU appelle à la grève le 13 juin, jour de la réunion de la commission mixte paritaire, pour l'abandon de cette loi.

Lycées professionnels :

La discipline Gestion administration apparaît comme la principale victime de ce coup de cutter : cette formation professionnelle est en voie de liquidation par le Ministère, comme si notre économie tertiarisée n'avait pas besoin de personnel administratif..

La mort programmée de cette discipline, déjà fortement affaiblie par les dernières réformes, n'est qu'en partie contre-balançée par les dispositifs de reconversion proposés par le service RH. Si nous sommes satisfaits que certains collègues s'y retrouvent, nous nous interrogeons pour tous les autres : que va devenir cette discipline? Quid des collègues ne souhaitant pas, et c'est leur droit légitime, changer de discipline en cours de carrière?

Enfin, les LP de l'académie travaillent depuis des années à l'insertion scolaire et professionnelle des élèves porteurs de handicap, et c'est avec effroi que nous avons constaté que le Recteur avait décidé de baisser les dotations ULIS de 40%. Le retour en arrière sur cette question après les mobilisations des collègues et de leur intersyndicale est une très bonne nouvelle pour ces jeunes et leurs équipes pédagogiques. Toutefois il semblerait que certains chefs d'établissement n'aient pas encore eu connaissance de ce nouveau volant d'heures, alors même que les répartitions de services sont en cours

AED-AESH

Pour la rentrée 2019, la dotation académique en AED bien que constante est toujours insuffisante au regard de la nécessité d'un encadrement suffisant des élèves dans les établissements du 2nd degré.

Concernant la dotation AESH-CO dans les ULIS et CLIS, l'augmentation de la quotité de 0,1 est un point positif pour l'encadrement des élèves en situation de handicap, mais encore insuffisant au regard de la multiplicité des handicaps dans les CLIS et ULIS non spécialisées et de la complexité de l'intervention des personnels AESH. La FSU réclame un temps complet pour les AESH-CO pour chaque structure spécialisée.

Handicap-AESH

La circulaire de rentrée 2019 Ecole inclusive définit un nouveau pilotage par le biais de la création d'un service départemental Ecole inclusive dans chaque DSDEN, mais fait dans le même temps disparaître la notion d'élève à Besoin Educatif Particulier en limitant l'Ecole inclusive aux seuls élèves en situation de handicap. Elle donne la première place au développement de l'autonomie de l'élève. S'il est bien un idéal à poursuivre, il doit se faire en fonction des capacités de chaque élève, et prendre en compte que, pour certains d'entre eux, l'autonomie restera inaccessible sans que cela ne remette pourtant en cause leur place dans l'établissement ; ni que cela ne serve à limiter l'augmentation du nombre d'AESH indépendamment des besoins réels des élèves.

Le PIAL, sous la responsabilité du chef d'établissement, a pour objectif de développer l'accompagnement mutualisé au détriment de l'accompagnement individualisé, dans un cadre d'économies budgétaires. Il ne permettra pas l'amélioration des conditions d'apprentissage et de scolarisation des élèves en situation de handicap, ni des conditions de travail des AESH. En effet, ceux-ci verront leur emploi du temps varier au fil des semaines, tant en termes d'élèves accompagnés, que d'horaires ou de lieu d'exercice. Ce n'est pas une réponse à la demande de revalorisation du métier d'AESH que porte la FSU. Il faut mettre un terme à la précarité de ces personnels de l'Education nationale par la reconnaissance d'un métier AESH sous couvert d'un statut qui assurerait une rémunération décente, une reconnaissance du métier en catégorie B, la fin des contrats à temps incomplet imposés et une formation professionnelle sur le temps de travail.

PSY-EN :

Le 21 mai dernier, le SNES-FSU a pris connaissance du «calendrier de l'évolution de la politique de l'orientation» transmis aux Recteurs par le ministère.

Ce calendrier mentionnait que : « Le cadre national de référence et le rapport de la Mission Charvet seraient présentés à la presse le 28 mai puis le ministère organiserait une rencontre avec les organisations syndicales ».

A ce jour, seul le cadre de référence a été rendu public, aucune présentation résultant de la Mission Charvet n'a été faite et aucune organisation syndicale n'a été consultée ni même informée, y compris sur le contenu du cadre national de référence présenté à la presse.

Non seulement le ministre ne respecte pas le calendrier qu'il vient de publier mais il annonce un nouveau report de la publication du rapport à la fin du mois de juin. Cette stratégie qui vise à différer les annonces afin de ne pas rendre de compte aux personnels et aux usagers est inacceptable.

De plus, la mise en place des réformes et la gestion de Parcoursup augmentent considérablement la sollicitation des PsyEN sans pour autant reconnaître leur rôle.

Pendant ce temps, certains rectorats relancent une nouvelle politique de fermeture de CIO, dont les collègues sont parfois incidemment avertis pour des déménagements prévus en juin. Nous dénonçons ce mépris à l'égard des personnels et cette absence de dialogue social. Alors qu'il est de plus en plus question de ne conserver que 150 CIO en France et donc un seul CIO par département, nous sommes inquiets des évolutions à venir en Région Auvergne Rhône Alpes et dans l'académie, alors que pour l'instant nous n'avons aucune information. Plusieurs postes de directeurs de CIO (Moulins -Yzeure, Yssingeaux) ont été bloqués au mouvement, ce qui n'est pas pour nous rassurer.

Au niveau national, 200 postes ETP ONISEP et DRONISEP devraient être mis à disposition des régions. Ces mises à disposition devaient se faire en janvier mais les personnels n'ont aucune nouvelle, les régions non plus semble-t-il et tout le monde semble attendre un cadrage plus précis. Les négociations RH sont au point mort et le directeur de l'ONISEP quitte son poste en septembre. Dans ce contexte, les collègues de la DRONISEP Clermont, toutes fonctions confondues, ne savent rien des propositions de poste de la région et de leur devenir.

Nous dénonçons cette réforme emblématique de l'orientation, assujettie prioritairement aux besoins économiques locaux, qui cristallise une conception allant à l'encontre d'une vision émancipatrice d'une école luttant contre les freins et déterminismes sociaux.

Parcoursup :

Opaque, injuste et inefficace, telles sont les caractéristiques de la saison deux de Parcoursup pour la FSU. La phase d'affectation dans le supérieur s'est ouverte avec un dysfonctionnement majeur, révélateur des vices de conception de la plateforme. Face à l'ampleur des problèmes, le ministère de l'Enseignement supérieur, relayé par des responsables de formations, affirment haut et fort que tout est sous contrôle. L'impossibilité d'effectuer des comparaisons avec l'année précédente du fait d'indicateurs différents d'une année sur l'autre, de l'absence de hiérarchisation et de distinction entre un «*oui ferme*» et «*oui avec conservation des vœux en attente*».

La question des ST2S en IFSI, avec la disparition de l'année de préparation post-bac, est un des exemples de la façon dont Parcoursup hypothèque l'avenir des bacheliers des séries technologiques. Le secret des critères de la sélection pose plus largement le problème de l'égalité de traitement des dossiers et de l'anonymat des candidatures. S'il existe des attendus nationaux et une charte assimilable à un « code de bonne conduite » dont ministères et écoles sont signataires, force est de constater que chacun fait comme il veut, en toute impunité. Pondérations des notes en fonction de l'établissement d'origine ou niveau estimé de la classe, valorisation de certaines disciplines ou d'activités extra-scolaires, tout est possible lors de la procédure de classement. Pour la FSU, jamais les affectations post-bac n'ont été aussi arbitraires, comme s'il s'agissait de masquer l'injustice du manque de places dans le supérieur par une autre.

Réformes du lycée et du baccalauréat :

L'inquiétude est légitimement forte en cette période où la mise en place à marche forcée des réformes du lycée et du baccalauréat, la volonté du ministre d'accroître toujours plus la charge de travail avec l'imposition de 2 HSA. En lycée, construire des emplois du temps répondant aux besoins des professeurs et des élèves relèvera de la gageure. Dans certaines disciplines, le nombre de classes à prendre en charge augmentera.

Des enseignements sont d'ores et déjà fragilisés (LCA, disciplines artistiques, langues à faible diffusion), le

déploiement d'une offre d'options *«rationnelle»* et le choix d'implantation des enseignements de spécialité conduisent à de fortes inégalités ; personne ne sait ce qui devrait se passer en 2020 quand les élèves auront à abandonner un de ces trois enseignements. Dans notre académie, quels enseignements de spécialité sont menacés, seront-ils réellement ouverts à la rentrée, même en cas de faibles effectifs ? Les moyens supplémentaires mais provisoires attribués aux lycées pour ouvrir un maximum de spécialités et permettre ainsi la mise en place de la réforme ne cacheront pas la réalité bien longtemps, particulièrement auprès des familles, appauvrissement et inégalité de l'offre de spécialités suivant les territoires, imposition de triplettes et suppressions de postes.

Cette réforme est toujours inacceptable pour les personnels qui ont manifesté leur opposition de différentes manières (grèves, notes maximales, appréciation identiques pour tous les élèves...). Dans ce contexte, le ministre n'a pas été avare de sa communication pour tenter de désamorcer cette fronde, usant tour à tour de la carotte et du bâton, vagues promesses de revalorisation, recommandations aux hiérarchies de ne pas ménager les rappels à l'ordre, en cas de critique, conformément à l'article 1 de sa loi.

C'est pourquoi le SNES-FSU dans le cadre d'une intersyndicale associant les personnels de l'enseignement privé et de l'enseignement agricole a pris la décision d'appeler à la grève le 17 juin. Cette journée est une étape importante dans la mobilisation et dans le refus de cette réforme, contestation qui se poursuivra dans la durée. En tout état de cause, la responsabilité d'éventuelles perturbations des épreuves incombe à un ministre qui n'écoute pas les personnels et qui les méprise !